

Lyon, le 12 Nivôse an 12.

M. Espinas

J'AI l'honneur de vous prévenir que la société que j'avais formée avec MM. DESCHAUX et MESTRALLET, pour continuer la fabrique de Gazes et Crêpes que j'ai acquise de la succession de feu Joseph BAGNION mon beau-frère, vient d'être dissoute par convenance réciproque. Je reste seul chargé de la liquidation et de la propriété de cette fabrique. Mon intention étant de lui conserver, avec la réputation qu'elle s'est justement acquise, toute son activité, je me suis adjoint deux nouveaux associés, M. Michel BARGE, ancien négociant de cette ville, avantageusement connu, et M. Claude ACHARD qui a été élevé dans notre commerce. Nous conserverons la même raison sociale de BUISSON, BAGNION et C.^{ie} : vous avez ci-bas nos trois signatures, auxquelles seules vous aurez à ajouter foi.

Permettez qu'en vous faisant part de cet arrangement, je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée, et que je vous prie de me la continuer dans ma nouvelle société. Les fonds que mes associés réunissent aux miens, nos connaissances et notre zèle, nous font espérer le succès des efforts que nous ferons pour nous la maintenir.

Agréez, M

l'assurance de mon entier dévouement.

Sign.^{re} de N. S. BUISSON-BAGNION.

Buisson Bagnion
Buisson Bagnion & C^{ie}

Sign.^{re} de N. S. BARGE.

Buisson Bagnion & C^{ie}

Sign.^{re} de N. S. ACHARD.

Buisson Bagnion & C^{ie}

Ils demeurent toujours même maison, place du Collège, N.° 45, A LYON.

